

Département de la
Charente-Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Assurance responsabilité
civile

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Réunion du 5 Avril 1960

orig + copie
compt 1-6-60
avec H. police
2 ou + 2 copies

60047

L'an mil neuf cent soixante, le 5 Avril, à 20 h 30,
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après
convocations faites le 25 Février 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE,
BISCAYE, MOUCHOT, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE,
ETCHEBER, FONTANILLE, REIX, FLAHAUT, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. Cité
MENANT, GALLAND, BUJARD, BÉTOUS

Représentés : M. Berland par M. Fontanille
M. le Dr Gachet par M. Menant

Excusé : M. Bouchet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril
1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre des échanges scolaires entre Royan et Gosport une
vingtaine de jeunes britanniques et leurs professeurs seront reçus à
Royan du 10 au 20 Avril prochain. Ils seront hébergés dans des familles
et pourront prendre leur repas de midi et du soir au Collège.

Le Comité de jumelage a demandé à la Cie d'Assurances La Nationale
de couvrir la responsabilité civile pouvant lui incombent. Le montant de la
quittance est de 122 NF 89

Le Conseil Municipal

- décide qu'il y a lieu de mandater à la Cie d'Assurances " La Nationale"
80 Front de Mer à Royan CCP 1924 43 à Bordeaux la somme de 122 NF 89 mon-
tant de la quittance de la police n° 0410.7610.
- décide que la dépense sera mandatée sur le chapitre " Frais du Comité de
Jumelage avec les Villes Etrangères ".

POUR EXTRAIT CONFORMES

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 30 MAI 1960

Le Sous-Préfet
signé: VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 31 mai 1960
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. MATRAS

